

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

# Concours 2025 du Fonds d'innovation

Lignes directrices à l'intention des  
membres des comités experts

Octobre 2024

**INNOVATION**

Fondation canadienne  
pour l'innovation

Canada Foundation  
for Innovation



## Table of contents

<b>Partie 1 – Que faut-il savoir au sujet de ce concours?</b> .....	3
Raison d'être .....	3
Objectifs .....	3
Budget .....	3
Volets .....	4
Processus d'évaluation .....	5
Principes de l'évaluation du mérite .....	7

<b>Partie 2 – Que faut-il savoir pour réaliser une évaluation?</b> .....	9
Matériel requis .....	9
Rôles et responsabilités des membres des comités experts .....	9
Étapes de l'évaluation du comité expert .....	10

<b>Partie 3 – Normes relatives aux critères d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs</b> .....	13
Recherche ou développement technologique : Concevoir la recherche dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion .....	13
Équipe : Considérer les résultats autrement, c'est-à-dire selon la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA) .....	14
Surmonter les obstacles systémiques .....	14
Retombées : Quelques exemples de retombées des activités de recherche .....	15
Quelles sont les informations utiles à prendre en considération en ce qui concerne le personnel hautement qualifié? .....	15
Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert) .....	16
Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts .....	18
Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques ....	20

## À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et mobilisent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

[Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.](#)



## À qui ces lignes directrices sont-elles destinées?

Ces lignes directrices sont destinées aux membres des comités experts qui évaluent les propositions soumises dans le cadre du concours 2025 du Fonds d'innovation de la FCI.



## Mot de remerciement

Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de participer au processus d'évaluation du concours 2025 du Fonds d'innovation. La réussite de notre processus d'évaluation tient à la collaboration de personnes dévouées comme vous qui y consacrent de leur temps et partagent leur expertise. La FCI et la communauté de la recherche du Canada vous sont très reconnaissants des efforts que vous déployez.

---

# Partie 1 – Que faut-il savoir au sujet de ce concours?

## Raison d'être

Le succès de la communauté de recherche du Canada repose sur sa capacité à pleinement réaliser le potentiel des personnes et à exploiter son infrastructure. C'est pourquoi le Fonds d'innovation investit de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche, tant en recherche fondamentale, qu'en recherche appliquée et en développement technologique. D'ailleurs, le Fonds d'innovation sert non seulement à investir dans de nouvelles infrastructures, mais aussi à consolider et à renouveler les installations de recherche et les équipements existants.

Le Fonds d'innovation soutient un large éventail de programmes de recherche ou de développement technologique dans tous les domaines : sciences naturelles et génie, santé, sciences sociales, humaines et arts, ainsi que dans des activités de recherche interdisciplinaires. De plus, les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux, tels que ceux étant au cœur des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les projets d'infrastructure de recherche devraient :

- Corresponde aux priorités stratégiques des établissements;
- **Être à un stade de développement avancé** et offrir les meilleures possibilités d'aboutir à des résultats transformateurs. On s'attend à ce que les projets soient finalisés rapidement et achevés dans un délai raisonnable;
- S'appuyer sur les ressources existantes pour accélérer les activités de recherche et de développement technologique en cours, ou pour soutenir de nouveaux domaines de recherche stratégiques et prioritaires;
- Donner aux équipes les moyens de maximiser l'utilisation des infrastructures et de mener à bien des activités de recherche de calibre mondial.

## Objectifs

- Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes;
- Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure;
- Générer des retombées pour la population canadienne.

## Budget

Nous investirons jusqu'à 425 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche en finançant un maximum de 40 pour cent des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche. Nous allouons également jusqu'à 127,5 millions de dollars aux coûts d'exploitation et de maintenance connexes par l'entremise du [Fonds d'exploitation des infrastructures](#).

## Volets

Ce concours comprend trois volets, et chacun est assorti de critères d'évaluation adaptés. Les fonds du concours ne sont pas répartis entre les différents volets et donc, il n'y a pas de montant attribué pour chacun.

VOLET  
1

### Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert)

Ce volet est ouvert aux propositions émanant de toutes les disciplines.

VOLET  
2

### Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, le principal domaine de recherche devra être identifié comme étant en sciences sociales, humaines ou en arts.

VOLET  
3

### Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, il faudra que toute l'infrastructure demandée soit hébergée et gérée au sein d'une plateforme scientifique. Pour ce volet, nous avons élargi la liste des coûts admissibles pour y inclure les dépenses en lien avec le personnel scientifique et technique dédié à l'exploitation et à la gestion des plateformes scientifiques. Voici des exemples d'activités admissibles:

- Gestion et coordination de la plateforme scientifique;
- Exploitation et maintenance d'équipements spécialisés;
- Interactions avec des chercheurs et chercheuses de différentes disciplines;
- Activités de sensibilisation et de collaboration auprès des utilisateurs et utilisatrices du secteur privé;
- Formation de personnel hautement qualifié.



## Qu'est-ce qu'une plateforme scientifique?

Une plateforme scientifique donne accès à des ressources qui sont généralement trop coûteuses, complexes ou spécialisées pour que des chercheuses et chercheurs puissent les acquérir et les exploiter seuls de manière rentable. Ces ressources peuvent être les suivantes :

- Services de recherche et d'analyse de pointe;
- Instruments et technologies;
- Expertise;
- Formation et enseignement.

De plus, une plateforme scientifique :

- Est accessible à un grand nombre de chercheurs et chercheuses qui y mènent leurs activités de recherche indépendamment de leur affiliation administrative et sans obligation de collaboration ou de corédaction;

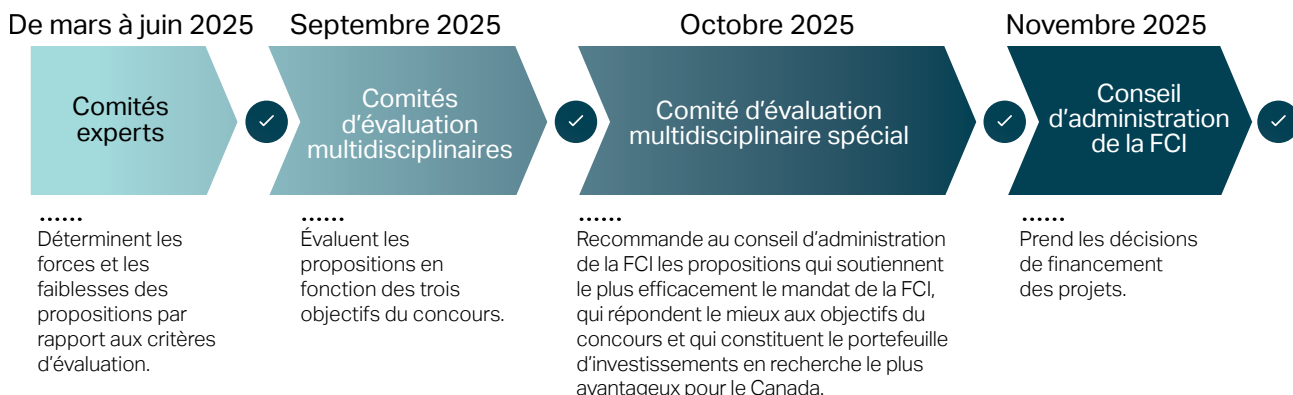
- Dispose d'équipements et d'espaces dédiés au service d'un ou de plusieurs établissements, programmes ou domaines de recherche;
- Est officiellement reconnue et soutenue par l'établissement hôte;
- Dispose d'une structure de gouvernance et de gestion clairement définie et d'un plan de gestion solide reflétant son mandat, son étendue et sa complexité;
- Dispose d'une équipe de gestion dévouée constituée de personnes possédant l'expertise technique et les connaissances nécessaires pour superviser tous les aspects de la plateforme.

Les infrastructures de calcul informatique locales, régionales ou nationales ne sont pas admissibles.

# Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation des propositions se déroule en trois étapes, à la suite desquelles le conseil d'administration de la FCI prend ses décisions de financement.

**Figure 1 – Processus d'évaluation**



## Comités experts

À la première étape du processus d'évaluation, les comités experts examinent un petit nombre de propositions regroupées selon le domaine de recherche dont elles relèvent. Les comités experts déterminent les forces et les faiblesses de ces propositions par rapport aux critères d'évaluation. Quel que soit le volet, les critères d'évaluation sont similaires. En revanche, les sous-critères sont adaptés pour mieux correspondre aux types de propositions concernées.

Seules les propositions qui atteignent un seuil cumulatif minimal par rapport aux cinq critères d'évaluation passeront à l'étape suivante. À moins d'être cotée trois fois ou plus « Bien que comportant des **faiblesses mineures**, la proposition satisfait à la norme du critère d'évaluation. » ou à moins d'être cotée ne serait-ce qu'une fois « La proposition **satisfait partiellement** à la norme du critère d'évaluation. » ou « La proposition **ne satisfait pas** à la norme du critère d'évaluation. », une proposition atteint le seuil minimal et passe à l'étape suivante soit celle de l'évaluation par un comité d'évaluation multidisciplinaire.

## Comités d'évaluation multidisciplinaires

À la deuxième étape du processus d'évaluation, des comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) examinent un petit nombre de propositions regroupées selon leur taille ou complexité. Ils se baseront sur les trois objectifs du concours. À cette étape, quel que soit le volet dont elles relèvent, les propositions sont évaluées ensemble.

Au moins un CEM examinera exclusivement les propositions soumises par de petits établissements. Les petits établissements sont ceux dont la part de financement totale des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent.

Les CEM analysent minutieusement les propositions de même que les rapports des comités experts. Leur responsabilité est double :

- Déterminer les propositions qui font preuve d'excellence et remplissent le mieux les trois objectifs du concours, en tenant compte des autres propositions présentées;
- Formuler des recommandations par rapport au financement et au montant à allouer à chaque proposition, lesquelles seront utilisées à la prochaine étape du processus d'évaluation.

## Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

À la troisième et dernière étape du processus d'évaluation, un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial examine les rapports des CEM des propositions dont ils ont recommandé le financement. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial s'assure que les évaluations soient cohérentes d'un CEM à l'autre. Dans le cas où les recommandations des CEM dépasseraient le budget disponible, le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.

## Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra ses décisions de financement à sa séance de novembre 2025, après quoi nous aviserons les établissements concernés de ces décisions et rendrons disponible le matériel d'évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF).

## Critères d'évaluation et normes

Les comités experts évaluent les propositions selon cinq critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du concours. Chaque critère d'évaluation doit satisfaire à une norme. Dans l'appel à propositions, les établissements demandeurs ont reçu comme consigne d'indiquer clairement dans quelle mesure leurs propositions répondent à chaque critère d'évaluation et objectif du concours en fournissant suffisamment de renseignements pour vous permettre d'évaluer le mérite de chaque projet. (Voir « [Partie 3 – Normes relatives aux critères d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs](#) ».)

## Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes permettant de déterminer dans quelle mesure une proposition répond à chaque critère d'évaluation (voir « Figure 2 – Échelle d'évaluation »). Votre cote doit refléter les forces et les faiblesses que vous aurez identifiées.

Figure 2 – Échelle d'évaluation



Tableau 1 – Énoncés relatifs à l'échelle d'évaluation

Cote	Énoncé
<b>4+</b>	La proposition satisfait clairement à tous les éléments de la norme du critère d'évaluation. La proposition présente des qualités ou des forces qui <b>dépassent</b> les attentes.
<b>4</b>	La proposition <b>satisfait</b> clairement à tous les éléments de la norme du critère d'évaluation. Aucune faiblesse n'a été identifiée.
<b>3</b>	La proposition <b>satisfait dans une large mesure</b> à la norme du critère d'évaluation. Bien que des faiblesses mineures aient été identifiées, celles-ci pourraient être corrigées par l'équipe de recherche. Les forces l'emportent sur les faiblesses.
<b>2</b>	La proposition <b>satisfait partiellement</b> à la norme du critère d'évaluation. Il serait difficile pour l'équipe de recherche de remédier aux faiblesses majeures identifiées sans apporter des changements significatifs au projet. Les faiblesses l'emportent sur les forces.
<b>1</b>	La proposition <b>ne satisfait pas</b> à la norme du critère d'évaluation. Les informations fournies sont insuffisantes ou ne répondent pas à tous les éléments de la norme du critère d'évaluation.

# Principes de l'évaluation du mérite

Notre processus d'évaluation du mérite repose sur les principes d'intégrité et de confidentialité. Il s'agit de nous assurer que nous continuons à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public.

## Intégrité

Nous nous attendons à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel; elle ne l'est pas pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tous les membres de comités doivent donc se conformer à [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

Consultez la liste des membres de l'équipe et des établissements affiliés pour les propositions examinées par votre comité. Tout conflit d'intérêts doit nous être déclaré avant la réunion du comité. Nous déterminerons alors si le conflit d'intérêts est gérable ou s'il est préférable de vous retirer de l'évaluation de cette proposition.

## Confidentialité

Notre processus d'évaluation est confidentiel. En acceptant de faire partie d'un de nos comités d'évaluation, vous vous engagez aussi à respecter notre [Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent pas être partagées ou faire l'objet de discussions avec des personnes qui ne font pas partie de votre comité. Si vous pensez ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, nous vous prions de décliner notre invitation à prendre part au processus d'évaluation. Toutes les notes et tous les documents d'appui doivent être détruits une fois la réunion d'évaluation terminée.

La FCI peut parfois, avec l'accord des membres du comité, enregistrer les discussions afin de faciliter la rédaction des rapports. Ces enregistrements restent confidentiels et sont réservés à l'usage exclusif de la FCI. Ils sont détruits une fois le processus d'évaluation terminé.

## Utilisation de l'intelligence artificielle générative

Veuillez éviter d'utiliser des outils d'intelligence artificielle pour évaluer les propositions qui vous sont confiées. La saisie d'informations concernant une proposition dans un outil d'intelligence artificielle générative tel que ChatGPT ou DeepL, lesquels stockent et réutilisent ces données pour améliorer leur efficacité, pourrait atteindre aux droits à la vie privée et à la propriété intellectuelle. Vous pourriez alors avoir enfreint notre [Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Pour plus d'information, nous vous suggérons de consulter et de suivre les [Lignes directrices provisoires sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#) du gouvernement du Canada.

## Préjugés

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur :

- Une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non);
- La taille ou la réputation de l'établissement demandeur;
- L'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées.



Nous vous encourageons vivement à suivre le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#) mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Ce court module en ligne permet de mieux comprendre certains types de préjugés et comment ceux-ci influencent l'évaluation du mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets.

## **Langues officielles**

Nous offrons des services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les membres d'un comité doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Si l'on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez immédiatement nous le faire savoir et nous l'attribuerons à un autre membre de votre comité d'évaluation. Les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

---

# Partie 2 – Que faut-il savoir pour réaliser une évaluation?

## Matériel requis

Vous trouverez toute la documentation et l'information dont vous avez besoin pour réaliser votre évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Si vous ne possédez pas déjà un compte, nous en créerons un pour vous.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d'utilisateur ou d'utilisatrice. Le tableau de bord de l'évaluateur permet de consulter le matériel et d'entamer le processus d'évaluation. Pour consulter le matériel, cliquez sur le nom du comité. La page « Évaluation et documentation » apparaîtra. Vous y trouverez :

- Les propositions;
- Un tableau d'assignation des propositions à évaluer;
- Un formulaire d'évaluation préliminaire;
- L'ordre du jour de la réunion.

Pour en savoir plus sur l'utilisation du SGCF, consultez le document [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#).

## Rôles et responsabilités des membres des comités experts

### Présidence

Le président ou la présidente d'un comité expert est chargé de diriger la réunion et de s'assurer que le comité fonctionne de manière efficace. Le président ou la présidente lira toutes les propositions avant la réunion et veillera à ce que le processus d'évaluation soit équitable et constructif.

Au cours de la réunion, le président ou la présidente s'assurera que :

- Tous les membres bénéficient d'un temps de parole et que leur avis est pris en considération;
- Toutes les propositions sont évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document;
- Chaque proposition est examinée de manière suffisamment détaillée;
- Les membres parviennent à un consensus quant à la cote à attribuer à chaque critère;
- Les cotes sont suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger le rapport consensuel.

Le président ou la présidente est également responsable de veiller à ce que le rapport consensuel rédigé pour chaque proposition reflète fidèlement les discussions qui auront eu lieu lors de la réunion.

### Membres

Les membres des comités experts ont une expertise pointue dans divers aspects traités dans les propositions que leur comité aura à évaluer. Pour chaque proposition qui sera évaluée par votre comité, vous vous verrez attribuer soit le rôle d'évaluateur ou d'évaluatrice, soit celui de lecteur ou lectrice.

**Les évaluateurs et évaluatrices** fourniront avant la réunion du comité les cotes et commentaires préliminaires des propositions qui leur auront été assignées. Pendant la réunion, il leur sera demandé

de présenter leur évaluation et de parvenir à un consensus avec tous les autres membres quant à la cote à attribuer. Chaque proposition sera assignée à au moins trois membres du comité.

Les propositions qui vous sont assignées à titre d'évaluateur ou évaluatrice sont indiquées sous l'onglet « Votre évaluation » de la page « Évaluation et documentation » dans le SGCF. Vous ne devrez y saisir que les cotes et les commentaires des propositions qui vous auront été assignées à titre d'évaluateur ou évaluatrice.

**Les lecteurs et lectrices** ont accès à la proposition, mais ne sont pas tenus de soumettre une évaluation préliminaire. En revanche, leur participation à la discussion est souhaitable car elle contribuera à parvenir à un consensus quant aux cotes à attribuer à chaque proposition.

## Personnel de la FCI

Les membres du personnel de la FCI ont pour tâche de soutenir le président ou la présidente du comité en donnant des précisions sur les critères d'évaluation, l'échelle d'évaluation ou tout autre aspect du concours. De plus, ces personnes prendront des notes détaillées afin de rédiger le rapport de comité de chaque proposition. Dans le cas où un comité n'aurait pas de président ou de présidente, le personnel de la FCI conduira la réunion et la discussion.

## Observateurs et observatrices

Occasionnellement, d'autres membres du personnel de la FCI participent aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices. En outre, afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous pourrions inviter des représentants et représentantes des provinces ou des territoires concernés ou d'autres parties prenantes à se joindre aux réunions des comités experts à titre d'observateurs ou observatrices.

# Étapes de l'évaluation du comité expert

## Avant la réunion

### Consultez les documents d'évaluation

Peu après la date limite pour soumettre les propositions, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation est accessible. Consultez le document [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

### Participez à une séance de breffage

La FCI organisera des séances de breffage au sujet du processus d'évaluation. Celles-ci porteront principalement sur votre rôle en tant que membre d'un comité expert et viseront à assurer une compréhension commune des critères et de l'échelle d'évaluation. Nous pourrions par la même occasion répondre à toutes vos questions concernant le processus d'évaluation.

### Suivez le module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs

Afin de veiller à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation équitable, nous vous invitons à suivre le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#) avant d'évaluer les propositions qui vous ont été attribuées.

## Effectuez une évaluation préliminaire

Les documents fournis doivent être la seule source d'information sur laquelle vous fonderez votre évaluation. Les établissements demandeurs ont reçu comme consigne de démontrer dans leur proposition de quelle manière leur projet satisfait à chaque critère d'évaluation.

Pour chaque proposition, vous devrez :

- Cerner les forces et les faiblesses de la proposition en fonction de chacun des critères d'évaluation;
- Utiliser l'échelle d'évaluation comprenant cinq cotes afin de déterminer la mesure dans laquelle une proposition répond à la norme pour chaque critère d'évaluation;
- Dans le SGCF, sélectionner votre cote pour chaque critère d'évaluation à partir d'un menu déroulant et indiquer les forces et les faiblesses dans la section correspondante réservée aux commentaires. Vous pourrez également soumettre vos commentaires dans un gabarit de document Word que nous fournissons;
- Remplir et soumettre votre évaluation préliminaire **au moins une semaine avant la réunion de votre comité.**

Consultez la « [Partie 3 – Normes relatives aux critères d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs](#) » pour en savoir plus sur l'évaluation de chaque critère.

Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs. Elles servent uniquement à orienter les discussions pendant la réunion et à alimenter les rapports des comités experts.

## Pendant la réunion

Les comités experts se réuniront par visioconférence sur Microsoft Teams. Selon le nombre de propositions à évaluer et afin de pouvoir bien tenir compte de l'emploi du temps de tous les membres du comité, vous pourriez avoir à participer à plus qu'une réunion.

Pendant la réunion, vous et les autres membres discuterez de chaque proposition pendant environ 60 minutes. Le président ou la présidente mènera la discussion.

Chaque critère sera traité à tour de rôle et plus particulièrement lorsque des écarts importants entre les évaluations préliminaires surviennent. La discussion se déroulera comme suit :

- Le président ou la présidente invitera un évaluateur ou une évaluatrice à fournir un bref aperçu de la proposition;
- Il ou elle indiquera la cote attribuée au premier critère d'évaluation et fournira une brève justification soulignant les forces et les faiblesses de la proposition;
- Le président ou la présidente du comité invitera les autres membres à présenter leur évaluation à tour de rôle, y compris toute information supplémentaire ou point de vue divergent;
- Le président ou la présidente ouvrira la discussion au reste du comité;
- Le président ou la présidente résumera les forces et les faiblesses identifiées et aidera le comité à parvenir à un consensus quant à la cote à attribuer à ce critère avant de passer au suivant;
- La cote attribuée devra refléter fidèlement les forces et les faiblesses identifiées au cours de la discussion, et ce, pour chaque critère.

Les comités experts n'auront pas à formuler de recommandations de financement, mais pourraient avoir à identifier les articles dont l'acquisition ne serait pas justifiée de façon adéquate.

## Après la réunion

### Rapports des comités experts

Les membres du personnel de la FCI rédigeront un rapport propre à chaque proposition de façon à résumer l'évaluation consensuelle et les commentaires des membres du comité. Le président ou la présidente du comité sera invité à réviser et à approuver ces rapports. Ceux-ci indiqueront aussi le nom des membres du comité et le nom des établissements auxquels ils ou elles sont affiliés. Chaque commentaire sera présenté comme celui du comité et ne pourra être attribué à quiconque en particulier.

**Tableau 2 – Sommaire des principales activités des comités experts**

Échéance	Activités
<b>Avant la réunion</b>	<p><b>Le président ou la présidente doit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Activer son compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (<a href="#">SGCF</a>);</li><li>• Consulter les documents d'évaluation disponibles dans son tableau de bord;</li><li>• Informer la FCI de tout conflit d'intérêts;</li><li>• Participer à une séance de breffage;</li><li>• Suivre le <a href="#">module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs</a>;</li><li>• Lire les propositions.</li></ul> <p><b>Les membres doivent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Activer leur compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (<a href="#">SGCF</a>);</li><li>• Consulter les documents d'évaluation disponibles dans leur tableau de bord;</li><li>• Informer la FCI de tout conflit d'intérêts;</li><li>• Participer à une séance de breffage;</li><li>• Suivre le <a href="#">module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs</a>;</li><li>• Évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation;</li><li>• Transmettre à la FCI leurs évaluations préliminaires au moins une semaine avant la réunion.</li></ul>
<b>Pendant la réunion</b>	<p>Le président ou la présidente guide le comité dans l'évaluation de chaque proposition, l'une à la suite de l'autre.</p> <p>Le comité cerne les forces et les faiblesses selon chaque critère d'évaluation de façon à parvenir à un consensus quant à la cote à attribuer. Cette discussion alimente le rapport du comité.</p>
<b>Après la réunion</b>	<p>Les membres du personnel de la FCI rédigent un rapport consensuel pour chaque proposition.</p> <p>Le président ou la présidente revoit et approuve les rapports.</p>

---

## Partie 3 – Normes relatives aux critères d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs

Cette section décrit les concepts importants que les établissements demandeurs devaient garder à l'esprit lors de l'élaboration de leurs propositions. Elle présente ensuite des instructions détaillées concernant ce que les établissements demandeurs devaient inclure dans leurs propositions en fonction du volet choisi.

### Recherche ou développement technologique : Concevoir la recherche dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion

Concevoir des programmes de recherche en intégrant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) favorise l'obtention d'excellents résultats de recherche qui non seulement sont efficaces, mais sont aussi représentatifs de l'ensemble de la population canadienne. Bien que la pertinence de ces principes dans la conception des activités de recherche puisse varier d'un domaine à un autre, nous souhaitons que tous les établissements demandeurs en tiennent compte dans leurs propositions, le cas échéant.

Pour mener des activités de recherche rigoureuses, il faut adopter des pratiques inclusives à chaque étape du processus, depuis l'élaboration du postulat scientifique, à la sélection des collaborateurs et collaboratrices, en passant par l'interprétation et la diffusion des données. En éliminant les obstacles qui empêcheraient de participer à la recherche, nous renforçons l'innovation, favorisons la créativité, encourageons diverses approches de résolution des problèmes et parvenons à l'excellence.

Il pourrait s'agir, par exemple, de la prise en compte de certaines de ces pratiques dans les activités de recherche, le cas échéant :

#### Planification et conception des activités de recherche

- Intégrer des perspectives diverses provenant de groupes marginalisés ou sous-représentés;
- Veiller à ce que la conception des activités de recherche tienne compte des préjugés et comporte des mesures d'atténuation;
- Identifier des parties prenantes d'origines diverses et les intégrer au processus.

#### Recherche documentaire

- Inclure des bases de données, des revues scientifiques et des référentiels de connaissances de différentes régions et langues;
- Prêter attention aux biais en faisant référence à des publications;
- Faire référence à des auteurs et autrices d'horizons divers.

#### Collecte et analyse de données

- Veiller à ce que les méthodes de collecte de données tiennent compte des diverses réalités culturelles et intègrent une variété de communautés;
- Prêter attention aux facteurs identitaires croisés afin de comprendre les éventuels impacts différentiels lors de l'analyse.

## Équipe :

### Considérer les résultats autrement, c'est-à-dire selon la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA)

En tant que signataire de la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA), la FCI s'engage à reconnaître et à évaluer diverses formes d'activités de recherche. Mesurer les résultats des activités de recherche repose souvent sur des indicateurs quantitatifs connus tels que l'indice de Hirsh, le facteur d'impact des revues scientifiques ou le nombre de citations reçues par un article scientifique. Pourtant, il a été prouvé que ces indicateurs sont réducteurs, souvent trompeurs et insuffisants pour rendre compte de toute la richesse des activités de recherche. Les établissements demandeurs pourraient fournir le nombre de citations reçues comme un indicateur d'impact scientifique en l'accompagnant d'exemples qualitatifs de citations notables ou d'autres indicateurs de qualité ou d'impact. Vous ne devriez pas prendre en considération des indicateurs quantitatifs comme seul gage de qualité dans l'évaluation des propositions.

Les réalisations et retombées doivent être évaluées à travers un éventail plus large de mesures des résultats des activités de recherche, y compris :

- La publication d'articles de recherche, de rapports techniques ou de livres;
- La présentation d'exposés dans le cadre de conférences ou d'autres événements;
- La diffusion d'une réflexion portant sur un article, un livre ou encore une présentation sur les médias sociaux, dans une baladodiffusion ou un billet de blogue;
- La production de logiciels;
- La création de propriété intellectuelle;
- Le développement de nouvelles technologies;
- La production de travaux de recherche sur les populations autochtones ou de formations sur la sensibilisation aux réalités culturelles;
- L'organisation d'expositions ou d'événements publics;
- Le fait de contribuer à des politiques ou à des décisions d'affaires;
- L'organisation d'activités de mobilisation ou de sensibilisation au sein de la collectivité;
- La formation de personnel hautement qualifié.

Pour en savoir plus, consultez le site Web de la [Déclaration sur l'évaluation de la recherche](#) et le document [Repenser notre manière d'évaluer la recherche](#) (en anglais seulement).

## Surmonter les obstacles systémiques

Les obstacles systémiques désignent les politiques ou les pratiques qui entraînent la marginalisation de groupes donnés de personnes. Les personnes appartenant à ces groupes ont un accès inégal au marché de l'emploi ainsi qu'à des services ou programmes, lorsqu'elles n'en sont pas exclues, ce qui contribue à perpétuer leur marginalisation et leur sous-représentation. Les groupes sous-représentés peuvent comprendre, entre autres, les femmes, les Autochtones, les groupes racisés et les membres des communautés LGBTQ2+, les personnes en situation de handicap et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.

Nous nous attendons à ce que les propositions soumises dans le cadre de ce concours identifient les obstacles systémiques à la participation des groupes sous-représentés et proposent des pratiques concrètes, fondées sur des données probantes, qui contribueront à les surmonter et à créer un environnement de travail inclusif pour les membres de l'équipe. S'appuyer exclusivement sur les lignes directrices et les politiques de l'établissement ne suffit pas. Chaque équipe de recherche doit élaborer et appliquer ses propres plans, en plus de se doter de mécanismes permettant de démontrer leur efficacité. Ces plans doivent aussi prendre en compte le recrutement et les moyens de soutenir les membres des groupes

sous-représentés une fois embauchés.

Il pourrait s'agir, par exemple, de ces pratiques concrètes :

- L'octroi de soutien financier adéquat de la part de l'établissement afin d'appuyer des mesures liées à l'EDI;
- L'élaboration d'énoncés décrivant la culture d'équipe souhaitée;
- La mise en place de pratiques d'accès équitables et inclusives (par exemple, un comité sur l'accès indépendant);
- La mise en avant du principe de l'humilité culturelle et la création d'un milieu d'apprentissage culturel constructif;
- La mise en œuvre de programmes sur l'équité et l'égalité entre les genres (par exemple, le programme Athena SWAN);
- L'intégration de chercheurs et chercheuses en début de carrière au sein des instances dirigeantes et consultatives;
- La mise en place de pratiques de recrutement et d'embauche inclusives;
- La désignation de personnes chargées officiellement de soutenir les groupes sous-représentés;
- L'élaboration de plans visant à réévaluer régulièrement les activités liées à l'EDI;
- La mise en place de mécanismes de rétroaction sûrs et efficaces;
- L'octroi de soutien financier ciblé en faveur des groupes sous-représentés (par exemple, réduction des frais d'utilisation de l'infrastructure).

## Retombées :

### Quelques exemples de retombées des activités de recherche

Les retombées de la recherche sont très variées :

- En santé, cela peut se traduire par de nouveaux outils de diagnostic, de nouveaux traitements ou médicaments;
- En environnement, cela peut se traduire par le suivi des effets du changement climatique planétaire, le déploiement de méthodes de conservation des terres et des eaux ou de réduction de la pollution et des émissions de carbone, ou bien encore, par le fait d'élaborer des politiques de protection de l'environnement;
- D'un point de vue socioculturel, cela peut se traduire par l'amélioration du bien-être des individus en améliorant les communautés, par de nouvelles politiques ou pratiques ou par des progrès en matière de prise de décision;
- En économie, cela peut se traduire par la création d'emplois, de produits, de services ou d'industries durables.

### Quelles sont les informations utiles à prendre en considération en ce qui concerne le personnel hautement qualifié?

Dans la description de la formation offerte au personnel hautement qualifié, les établissements demandeurs ont reçu comme consigne d'indiquer le nombre de techniciens, assistants de recherche, étudiants de premier cycle, étudiants diplômés et stagiaires postdoctoraux qui bénéficieront de la formation et de décrire les compétences qu'ils acquerront. Les établissements demandeurs ont aussi reçu comme consignes de décrire les différents parcours de carrière qu'ils pourront emprunter ou tout autre avantage connexe qu'ils pourraient en retirer.



# Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert)

## Objectif 1 :

Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes

### Critère d'évaluation : Recherche ou développement technologique

**Norme :** Le programme de recherche ou de développement technologique est novateur, réalisable et concurrentiel sur la scène internationale.

#### Instructions :

- Décrivez en détail le programme de recherche ou de développement technologique;
- Décrivez les aspects novateurs et le potentiel de percée des activités proposées dans le contexte national et international (inclure des références);
- Décrivez l'approche, la méthodologie et les principaux défis, ainsi que la manière dont l'équipe les surmontera;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte dans la conception du programme de recherche ou de développement technologique (si cela ne s'applique pas, expliquez pourquoi).

### Critère d'évaluation : Équipe

**Norme :** L'équipe possède toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités proposées et elle le fera dans un environnement inclusif et équitable.

#### Instructions :

- Décrivez l'expertise requise pour mener à bien les activités proposées et utiliser l'infrastructure demandée (veuillez inclure une grille des compétences);
- Décrivez l'expérience et les réalisations des membres de l'équipe, en tenant compte du stade de leur carrière et de leur rôle dans l'équipe;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour permettre aux personnes issues de groupes sous-représentés et aux chercheurs et chercheuses en début de carrière de participer pleinement aux activités proposées;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour fournir un environnement de travail équitable, inclusif et accessible.

## Objectif 2 :

Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure

### Critère d'évaluation : Infrastructure

**Norme :** L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien le programme de recherche ou de développement technologique.

#### Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin (veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées);
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée est complémentaire de l'infrastructure existante dans l'établissement et dans les établissements partenaires.

### Critère d'évaluation : Pérennité

**Norme :** L'infrastructure sera bien gérée, accessible et utilisée de façon optimale pendant toute sa durée de vie.

#### Instructions :

- Décrivez comment l'infrastructure sera exploitée et entretenue;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée de façon optimale (donnez, par exemple, des informations par rapport aux politiques d'accès à l'infrastructure, à son niveau d'utilisation, au plan de maximisation de l'utilisation qui en est faite, etc.);
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui seront prises pour garantir un accès équitable et inclusif;
- Décrivez comment les données seront gérées de manière sûre et éthique;
- Décrivez les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

## Objectif 3 :

Générer des retombées pour la population canadienne

### Critère d'évaluation : Retombées

**Norme :** L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs activités de recherche ou de développement technologique et mobiliser les connaissances. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées pour la population canadienne.

#### Instructions :

- Décrivez les retombées des activités de recherche ou de développement technologique et leur importance;
- Décrivez les éventuelles voies de transfert des résultats vers les utilisatrices et utilisateurs finaux et les partenaires (collaboration avec les communautés, les cliniciennes, les cliniciens ou les secteurs public ou privé, etc.);
- Décrivez de quelle manière vous avez pris en compte les principes d'équité et d'inclusion par rapport aux personnes ou aux communautés susceptibles d'être affectées par les activités proposées;
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié;
- Décrivez de quelle manière vous avez intégré les principes de diversité et d'équité dans les programmes de formation et de mentorat.

## Volet 2 :

# À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts

### Objectif 1 :

Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes

#### Critère d'évaluation : Recherche ou développement technologique

**Norme :** Le programme de recherche ou de développement technologique est novateur, réalisable et concurrentiel sur la scène internationale.

#### Instructions :

- Décrivez en détail le programme de recherche ou de développement technologique;
- Décrivez les aspects novateurs et le potentiel de percée des activités proposées dans le contexte national et international (inclure des références);
- Décrivez l'approche, la méthodologie et les principaux défis, ainsi que la manière dont l'équipe les surmontera;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte dans la conception du programme de recherche ou de développement technologique (si cela ne s'applique pas, expliquez pourquoi).

#### Critère d'évaluation : Équipe

**Norme :** L'équipe possède toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités proposées et elle le fera dans un environnement inclusif et équitable.

#### Instructions :

- Décrivez l'expertise requise pour mener à bien les activités proposées et utiliser l'infrastructure demandée;
- Décrivez l'expérience et les réalisations des membres de l'équipe, en tenant compte du stade de leur carrière et de leur rôle dans l'équipe;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour permettre aux personnes issues de groupes sous-représentés et aux chercheurs et chercheuses en début de carrière de participer pleinement aux activités proposées;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour fournir un environnement de travail équitable, inclusif et accessible.

## Objectif 2 :

Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure

### Critère d'évaluation : Infrastructure

**Norme :** L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien le programme de recherche ou de développement technologique.

#### Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin (veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées);
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée est complémentaire de l'infrastructure existante dans l'établissement et dans les établissements partenaires.

### Critère d'évaluation : Pérennité

**Norme :** L'infrastructure sera bien gérée, accessible et utilisée de façon optimale pendant toute sa durée de vie.

#### Instructions :

- Décrivez comment l'infrastructure sera exploitée et entretenue;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée de façon optimale (donnez, par exemple, des informations par rapport aux politiques d'accès à l'infrastructure, à son niveau d'utilisation, au plan de maximisation de l'utilisation qui en est faite, etc.);
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui seront prises pour garantir un accès équitable et inclusif;
- Décrivez comment les données seront gérées de manière sûre et éthique;
- Décrivez les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

## Objectif 3 :

Générer des retombées pour la population canadienne

### Critère d'évaluation : Retombées

**Norme :** L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs activités de recherche ou de développement technologique et mobiliser les connaissances. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées pour la population canadienne.

#### Instructions :

- Décrivez les retombées des activités de recherche ou de développement technologique et leur importance;
- Décrivez les activités de mobilisation des connaissances (par exemple : films, prestations, rapports commandés, synthèses des connaissances, expériences de collaboration ou d'interaction avec des parties prenantes, contributions aux débats publics et médiatiques);
- Décrivez de quelle manière vous avez pris en compte les principes d'équité et d'inclusion par rapport aux personnes ou aux communautés susceptibles d'être affectées par les activités proposées;
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié;
- Décrivez de quelle manière vous avez intégré les principes de diversité et d'équité dans les programmes de formation et de mentorat.

# Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques

## Objectif 1 :

Soutenir des programmes de recherche ou de développement technologique concurrentiels sur la scène internationale grâce à une participation équitable d'expertes et d'experts au sein des équipes

### Critère d'évaluation : Recherche ou développement technologique

**Norme :** La plateforme scientifique permet aux chercheurs et chercheuses de mener des programmes de recherche ou de développement technologique novateurs, réalisables et concurrentiels sur la scène internationale.

#### Instructions :

- Décrivez de façon sommaire les types de projets que l'infrastructure permettra de réaliser et détaillez quelques exemples (inclure un lien vers le site Web de la plateforme scientifique);
- Décrivez les aspects novateurs et le potentiel de percée des projets dans le contexte national et international (inclure des références);
- Décrivez le réseau d'utilisateurs, d'utilisatrices, de collaborateurs et de collaboratrices provenant des établissements, des communautés, des secteurs public ou privé;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte dans la conception des projets (si cela ne s'applique pas, expliquez pourquoi).

### Critère d'évaluation : Équipe

**Norme :** L'équipe possède toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour appuyer de multiples activités de recherche ou de développement technologique et elle le fera dans un environnement inclusif et équitable.

#### Instructions :

- Décrivez l'expertise spécialisée requise pour appuyer de multiples activités de recherche ou de développement technologique et utiliser l'infrastructure demandée;
- Décrivez l'expérience et les réalisations des membres de l'équipe, en tenant compte du stade de leur carrière et de leur rôle dans l'équipe;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour permettre aux personnes issues de groupes sous-représentés et aux chercheurs et chercheuses en début de carrière de participer pleinement aux activités proposées;
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui sont prises pour fournir un environnement de travail équitable, inclusif et accessible.

## Objectif 2 :

Renforcer la capacité des établissements à mener des programmes de recherche ou de développement technologique pendant la durée de vie utile de l'infrastructure

### Critère d'évaluation : Infrastructure

**Norme :** L'infrastructure demandée est nécessaire, appropriée et permettra à la plateforme scientifique de bonifier son offre de service.

#### Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin (veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées);
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée s'intègre bien à l'infrastructure existante et s'inscrit dans la mission de la plateforme scientifique;
- Lorsque des salaires sont inclus dans le budget, décrivez le rôle que chaque personne aura dans l'exploitation, la maintenance ou la gestion de la plateforme scientifique.

### Critère d'évaluation : Pérennité

**Norme :** L'infrastructure sera bien gérée, accessible et utilisée de façon optimale pendant toute sa durée de vie.

#### Instructions :

- Décrivez comment la plateforme scientifique sera exploitée et gérée;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée de façon optimale (donnez, par exemple, des informations par rapport aux politiques d'accès à l'infrastructure, à son niveau d'utilisation, au plan de maximisation de l'utilisation qui en est faite, etc.);
- Décrivez les mesures fondées sur des données probantes qui seront prises pour garantir un accès équitable et inclusif;
- Décrivez comment les données seront gérées de manière sûre et éthique;
- Décrivez les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

## Objectif 3 :

Générer des retombées pour la population canadienne

### Critère d'évaluation : Retombées

**Norme :** L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs activités de recherche ou de développement technologique et mobiliser les connaissances. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées pour la population canadienne.

#### Instructions :

- Décrivez les retombées des activités appuyées par la plateforme scientifique et leur importance;
- Décrivez les éventuelles voies de transfert des résultats vers les utilisatrices et utilisateurs finaux et les partenaires (collaboration avec les communautés, les cliniciennes, les cliniciens ou les secteurs public ou privé, etc.);
- Décrivez de quelle manière vous avez pris en compte les principes d'équité et d'inclusion par rapport aux personnes ou aux communautés susceptibles d'être affectées par les activités proposées;
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié;
- Décrivez de quelle manière vous avez intégré les principes de diversité et d'équité dans les programmes de formation et de mentorat.